

AVIS PUBLIC



PUBLICATION DE RÈGLEMENT 1008-1-2023

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le greffier de la susdite Ville que :

- lors de la séance du 30 octobre 2023, les membres du conseil ont adopté le *Règlement 1008-1-2023 modifiant le règlement 1008-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1*; et
- ce règlement a reçu les approbations requises par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et a été publié dans la *Gazette officielle du Québec*, le 16 décembre 2023.

Ce règlement peut être consulté aux bureaux des Services administratifs de la Ville situés au 370, rue de la Visitation, aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Donné à Saint-Charles-Borromée, ce 8 janvier 2024.

Louis-André Garceau

Me Louis-André Garceau, avocat
Greffier